

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèles  
n° F-02-G-097 du 5 juillet 2002**

---

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par décision du 22 août 2001**

**DDC/72/C014233-D4**

**Compteurs d'eau froide ACTARIS  
modèles MULTIMAG MSD 15 et 20  
(Position horizontale classe B)  
(Position verticale classe A)**

-----

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée par la directive 83/575/C.E.E. du 26 octobre 1983 relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 75/33/C.E.E. du 17 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs d'eau froide, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 76-130 du 29 janvier 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'eau froide.

**FABRICANT :**

ACTARIS – Strada Valcossera – 14100 ASTI – ITALIE.

**DEMANDEUR :**

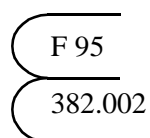
ACTARIS – 9, rue Ampère – 71000 MACON – FRANCE.

**OBJET :**

Le présent certificat transfère à la société ACTARIS le bénéfice des certificats d'approbation C.E.E. de modèle accordés à la société SCHLUMBERGER INDUSTRIES par le certificat n° 95.00.382.002.0 du 6 avril 1995 complété par les certificats n° 96.00.382.004.0 du 18 mars 1996 et n° 01.00.382.005.0 du 13 novembre 2001.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celui fixé par le certificat précité soit :



**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 6 avril 2005.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX